

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 septembre 2020

PRESENTS : AMIEL Alexandra, AYGLON Sylvie, BALMES Éric, BLOT Olivier, BOYER Maxence, DALZON Mathias, , DELEUZE Stéphanie, DUCROS Loïc, FORGET André, GARREL Éric, MAGNIN Julien, THIBON Jean-François, THIBON Valentin.

EXCUSES : BONNAURE Véronique (pouvoir à DUCROS Loïc), DAYRE Michel (pouvoir à DALZON Mathias).

ABSENTS : 0

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Loïc DUCROS est désigné secrétaire de séance.

- **Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal**

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

- **Mise à jour des contrats de location et du règlement d'utilisation de la salle polyvalente**

Voir les projets de documents en annexe :

- VERDAL CONTRAT LOCATION 20200823
- VERDAL CONTRAT LOCATION LONGUE DUREE 20200823
- VERDAL CONTRAT LOCATION TABLES ET BANCS
- VERDAL REGLEMENT D'UTILISATION 20200827

Aucune remarque particulière. Mise à jour approuvée à l'unanimité.

- **Convention mise à disposition employée communale au RPI du Chassezac**

Suite à la fin de la convention de mise à disposition de l'employé communale de Chandolas au « RPI du Chassezac » 2019-2020, vu que l'année scolaire 2020-2021 débute, il y a lieu de signer une nouvelle convention pour la mise à disposition du personnel scolaire de Chandolas à la commune de Saint Alban Auriolles dans le cadre du « RPI du Chassezac ». Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place une nouvelle convention de mise à disposition du personnel scolaire de la commune de Chandolas auprès de la commune de Saint Alban Auriolles dans le cadre du « RPI du Chassezac » pour une période de trois ans renouvelables.

Les principaux changements par rapport à la précédente convention :

- Nombre d'heures de mise à disposition (appliqué depuis la fin du confinement)

- Présence dans le transport scolaire
- Durée de la convention pour éviter un renouvellement chaque année (convention en annexe).

Décision approuvée à l'unanimité.

- Demande de subvention DSIL pour la rénovation de la Ferme des Bois

Pour l'exploitation de la Ferme des Bois des travaux urgents apparaissent nécessaires sur le bâtiment principal de la chèvrerie, et ces travaux seraient prioritaires par rapport à la réhabilitation envisagée du logement. D'autre part, en fonction de l'orientation du projet, celui-ci pourrait éventuellement être éligible à une aide dans le cadre de la dotation de soutien aux investissements locaux qui a récemment fait l'objet d'un abondement exceptionnel.

Pour 2020, la demande de subvention devrait être réalisée dès septembre, le Maire demande au conseil l'autorisation d'établir une demande de subvention DSIL. Conseil Municipal du 3 septembre 2020

Décision approuvée à l'unanimité.

- Points divers :

Listes des points à aborder :

- **Candidatures pour participer aux commissions Communauté de Communes :**

Il est proposé aux membres du conseil municipal de participer aux commissions thématiques de la communauté de commune du pays Beaume-Drobie.

Ainsi, les conseillers suivants sont candidats aux commissions thématiques de la communauté de commune Beaume-Drobie :

- **Enfance / Jeunesse** : Stéphanie Deleuze, Michel Dayre
- **Culture / Lecture publique** : Alexandra Amiel
- **Économie** : Jean-Francois Thibon
- **Travaux / Bâtiments** : Éric Balmes
- **Randonnées** : Éric Garrel, Michel Dayre
- **Transition écologique** : Maxence Boyer
- **Musée** : Olivier Blot

- **Evolutions prévues du ramassage des Ordures Ménagères :**

Afin de faciliter le tri des déchets, le service de collecte de la Communauté de Commune du Pays Beaume-Drobie souhaite équiper chaque point de collecte de bacs à ordures ménagère (bacs verts) ET de bacs de tri-sélectif (bacs jaunes).

Par ailleurs une rationalisation des tournées de collecte s'impose afin de réduire la

consommation de carburant et d'optimiser le temps de collecte.

Ainsi, certains points actuellement dépourvus de bacs jaunes en seront équipés tandis que d'autres points seront regroupés. Ces changements seront faits progressivement d'ici fin septembre 2020.

- **Informations pour les usagers de la Poste (Boîtes aux lettres)**

La boîte aux lettres de Maisonneuve, située à ce jour dans un endroit réputé accidentogène, a été déplacée sur la place d'Avonas, au centre du village. Cet emplacement est désormais plus accessible. La nouvelle boîte aux lettres, installée par la municipalité, sera mise en service prochainement par les équipes de La Poste.

La boîte aux lettres située aux Martins sera supprimée compte tenu du faible nombre de pli hebdomadaire. Un système de stickers permettra aux habitants de solliciter le facteur pour l'envoi de courrier.

- **Attribution de masques lavables aux élèves scolarisés au collège**

Dans le cadre du protocole sanitaire pour la rentrée 2020 – 2021 liés à la crise du Covid -19, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports impose le port du masque aux collégiens et lycéens. La municipalité a donc jugé utile de fournir 2 masques lavables pour les collégiens / lycéens CHANDOLASSIENS.

- **Autres informations diverses :**

- **Informations sur le déploiement des réseaux mobiles sur la commune (4G, 5G) suite à la demande de certains habitants, et relations avec l'ANFR** -> *en France le déploiement de la 5G est limité à ce jour des sites expérimentaux et notre commune n'est pas concernée. Le seul émetteur de téléphonie mobile sur la commune est à Maisonneuve (4G Orange). Le futur émetteur du Ranc d'Avène, pour l'amélioration la couverture du bourg, ne devrait pas être mis en service avant le deuxième trimestre 2021. Nous avons inscrit la commune auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) et des mesures d'exposition pourront être demandées.*
- **Numérotation des rues** -> *commandes de plaques de numéro, attribution de nouveau numéro*
- **Maintien du point livres dans la cabine téléphonique** -> *Une inspection régulière sera effectuée par AMIEL Alexandra afin d'observer d'éventuelle dégradation et remettre en place les bouquins.*
- **Avis sur organisation 3eme Nuit Ardéchoise** -> *Le rallye traversera Chandolas, pas de remarque particulière des membres du conseil sur cet événement.*

- **Plainte suite à la dégradation de chemins d'exploitation par des groupes d'engins motorisés** -> proposition de mise en place de panneau signalétique sur les portions concernées.

- **Questions sur la qualité de l'eau** -> Information générale : la collecte, le traitement et l'alimentation en eau potable est assurée par le SEBA (Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche) sur la commune de Chandolas. En cas de question/réclamation ou simplement de demande d'information relative à l'eau potable ou l'assainissement, il convient de s'adresser à la régie du SEBA (04 75 89 96 96).

- Rapport d'activité des commissions :

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations :
 - Demande extension du réseau « Chemin du Bel Air » à Maisonneuve effectué ;
 - Demande de de renforcement du réseau « Chemin du Serre » à Chandolas réalisé ;
 - Consultation pour la réalisation de la mise en discrétion des réseaux de la « Denailles et d'une partie du « chemin de Gour de Muzy » effectuée.

- Patrimoine, entretien, agriculture, OM
 - La réparation de la Croix du Bel Air va être engagée